

## **AVIS PUBLIC**

## ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1910

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 19 décembre 2022, le Règlement numéro 1910 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2023.

Ce règlement a pour objet d'établir la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2023.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le <u>site Web</u> de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 21 décembre 2022.

La greffière,

Julie Lamarche, OMA